

Règles d'éligibilité des porteurs pour les appels à projet MIAI

Campagne 2026-2027

Ces règles concernent les appels à projets suivants :

- Chaires PoC
- Chaires industrielles
- Projets exploratoires
- Projets Opencall

Si vous avez des remarques ou des besoins de clarification, merci de contacter [Anne Bavazzano](#).

Cas général

Le porteur de projet doit être un membre permanent d'un établissement académique du consortium (UGA, UCA, USMB, Inria, G-INP, C-INP, ENSAG, Sciences Po Grenoble, Inserm, CNRS, CHUGA, CEA, GEM), exerçant en qualité de :

- Chercheur
- Ou enseignant-chercheur
- Ou IGR titulaire d'un doctorat, nouvellement éligible.

Pour cet appel, Il n'est pas possible de déposer simultanément sur un projet exploratoire et une chaire PoC.

Les titulaires d'une chaire de professeur junior ne sont pas des membres permanents d'un établissement du consortium et à ce titre ne sont pas éligibles au portage d'un projet.

Dans le cas d'un coportage, un seul des deux porteurs doit satisfaire la condition de membre permanent d'un établissement du consortium.

Un porteur ou coporteur ayant déjà bénéficié d'un financement de MIAI devra proposer un projet portant sur une thématique distincte, qui ne pourra constituer une extension du projet précédemment financé. Le dossier devra préciser et justifier les différences entre les travaux proposés et ceux ayant fait l'objet du précédent financement par MIAI.

Le projet Opencall est ouvert à tous les membres permanents d'un établissement académique du consortium. Un cas particulier détaillé [ci-dessous](#) concerne le porteur titulaire d'une chaire MIAI cluster.

Les porteurs et coporteurs d'un projet actif ne peuvent prétendre à déposer un dossier sur le même type d'appel.

Des restrictions peuvent s'appliquer dans le cas de cumul de projets. Elles sont décrites dans le chapitre [Restrictions](#).

Restrictions

Vous êtes dans un des cas décrit ci-dessous.

Porteur ou co-porteur d'une chaire MIAI cluster

- Vous êtes éligible à l'appel chaires PoC et chaires industrielles
- Restriction sur l'appel Opencall : le projet doit adresser une thématique différente de la chaire, cette dernière ayant un budget dédié à la promotion et au développement de l'IA.

Porteur d'une chaire industrielle

- Vous êtes éligible aux appels chaires PoC et projets exploratoires **en coportage**, sur une thématique différente de la chaire industrielle.
- Vous êtes éligible à l'appel Opencall.

Co-porteur d'une chaire industrielle :

- Vous êtes éligible aux appels chaires PoC et projets exploratoires, sur une thématique différente de la chaire industrielle
- Vous êtes éligible à l'appel Opencall.

Porteur d'une chaire PoC

- Vous êtes éligible aux appels chaires industrielles et projets exploratoires **en coportage** sur une thématique différente de la chaire industrielle.
- Vous êtes éligible à l'appel Opencall.

Co-porteur d'une chaire PoC

- Vous êtes éligible aux appels chaires industrielles et projets exploratoires sur une thématique différente de la chaire industrielle.
- Vous êtes éligible à l'appel Opencall.

Porteur d'un projet exploratoire :

- Vous êtes éligible aux appels chaires PoC et projets exploratoires en **coportage** sur une thématique différente de la chaire industrielle.
- Vous êtes éligible à l'appel Opencall.

Co-porteur d'un projet exploratoire :

- Vous êtes éligible aux appels chaires PoC et projets exploratoires sur une thématique différente de la chaire industrielle.
- Vous êtes éligible à l'appel Opencall.